



Politique d'accueil et d'intégration des enfants handicapés

Adoptée le 5 mai 2008
Résolution no. xyz

Buts et objectifs

Le but de la cette politique est d'encadrer l'accueil et l'intégration des enfants handicapés au CPE Bambin et Câlin de Malartic afin que chaque enfant puisse s'y développer au maximum de son potentiel et de son autonomie.

Objectifs de l'intégration :

- Permettre à l'enfant de développer au maximum ses capacités à l'intérieur d'un milieu de vie stimulant;
- Développer l'estime de soi chez l'enfant handicapé intégré en service de garde;
- Sensibiliser les autres enfants à la réalité d'un enfant présentant un handicap et développer ainsi leur ouverture à la différence;
- Procurer aux parents un service de garde, mais aussi une ressource supplémentaire pour s'entretenir sur la vie de leur l'enfant;
- Impliquer le personnel dans le processus et le suivi de l'intégration.

Le plan d'intégration

Un plan d'intégration est élaboré avant l'arrivée de chaque enfant handicapé au CPE Bambin et Câlin. Ce plan vise à identifier, de façon objective, les besoins réels de l'enfant en fonction des activités du service de garde, de l'aménagement des lieux et de la disponibilité des équipements. Ce plan comprend entre autres : (1) l'évaluation du fonctionnement de l'enfant, (2) l'évaluation des besoins particuliers de l'enfant et les moyens envisagés pour y répondre et (3) l'identification des besoins du service de garde pour répondre aux besoins de l'enfant.

Accueil de l'enfant au CPE

Avant l'entrée de l'enfant au CPE, une rencontre est organisée entre la direction, la conseillère pédagogique, les éducatrices du groupe de l'enfant, les parents et l'enfant. Lors de cette rencontre, les informations du dossier d'admission sont analysées afin d'identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires.

La directrice, assistée de la conseillère pédagogique, fait rapidement les démarches nécessaires pour l'achat d'équipements afin que l'enfant et les éducatrices aient le soutien requis dès le premier jour.

À l'arrivée d'un nouvel enfant handicapé au CPE, son dossier est présenté en réunion afin que tout le personnel soit informé du plan d'intégration.

L'intégration s'effectue progressivement (sur environ une semaine) et le fonctionnement général de l'enfant est vérifié afin d'ajuster les services et les équipements le plus rapidement possible.

Le plan d'intervention

Un plan d'intervention est élaboré en collaboration avec les parents, le CPE et les thérapeutes/intervenants impliqués auprès de l'enfant. Ce plan identifie les capacités et les besoins de l'enfant, les objectifs de même que les modalités de suivi afin d'assurer son développement social, cognitif, moteur, intellectuel et affectif.

Une évaluation annuelle du plan d'intervention est réalisée avec les parents et des objectifs pour l'année suivante sont alors fixés.

Si l'enfant change de groupe, une rencontre est organisée entre les nouvelles éducatrices, les parents, l'enfant, la conseillère pédagogique et la direction afin de faire le point sur le plan d'intervention.

Suivi de l'intégration

Une bonne communication est essentielle entre les parents, les intervenants du CPE et les thérapeutes/intervenants. Cela permet d'ajuster les interventions afin de maximiser le potentiel de l'enfant et de lui faire vivre des réussites dans un cadre harmonieux pour tout le monde.

L'éducatrice complète quotidiennement le cahier de communication de l'enfant afin que les parents soient bien informés.

Au besoin, une rencontre est planifiée avec les parents.

Une rencontre est planifiée aux 2 mois (direction, conseillère pédagogique et éducatrices) pour suivre le(s) plan(s) d'intervention et s'assurer que le soutien à l'intégration est suffisant. Ces rencontres permettent au besoin d'ajuster le(s)

plan(s) d'intervention. Si des difficultés surviennent, l'équipe rencontre les parents pour trouver des solutions.

Rôles et responsabilités

Direction

- Coordonner les différentes tâches reliées à l'intégration
- Participer à l'élaboration du plan d'intégration
- Participer à l'élaboration du plan d'intervention
- Assurer le lien avec les parents, les enfants, les éducatrices responsables et la conseillère pédagogique
- Assister le personnel tout au long de la démarche d'intégration
- Assurer la coordination avec le MFA
- Planifier les besoins particuliers en ressources humaines et en matériel pour assurer le succès d'intégration

Conseillère pédagogique

- Assister le personnel tout au long de la démarche d'intégration
- Assurer un soutien à l'enfant dans le but de l'aider à maximiser son potentiel
- Assurer un soutien actif du groupe
- Participer à l'élaboration du plan d'intégration
- Participer à l'élaboration du plan d'intervention
- Élaborer des plans de dépistage d'enfants ayant certaines difficultés
- Participer à des formations sur demande

Éducatrices responsables de l'enfant

- Entretenir des liens privilégiés avec l'enfant et les parents
- Participer à l'élaboration du plan d'intégration
- Participer à l'élaboration du plan d'intervention
- Appliquer et évaluer le plan d'intervention
- Soutenir l'enfant dans ses contacts avec les autres
- Préparer des activités et stimuler l'enfant à exploiter tout son potentiel

Ce que l'intégration d'un enfant handicapé n'est pas...

- Il ne s'agit pas de prodiguer des traitements; le rôle de l'éducatrice n'est pas de faire de la réadaptation auprès de l'enfant.
- Il ne s'agit pas de travailler individuellement avec l'enfant.